



Photo AP Canada Wide

*M. Henry Kissinger, secrétaire d'État des États-Unis, annonce aux journalistes, à Jérusalem, qu'il va présenter au président Anouar el-Sadate d'Égypte un plan pour le retrait des troupes d'Israël. M. Abba Eban, ministre des Affaires étrangères d'Israël (à gauche) et M. Kenneth*

*Keating, ambassadeur des États-Unis (au centre) assistaient aux entretiens qui ont eu lieu à la mi-janvier dans le cadre de discussions entre M. Kissinger et les dirigeants israéliens et égyptiens prélu-  
dant à la signature de l'accord de désengagement militaire, le 18 janvier.*

### Éléments inchangés

S'il s'est donc produit des changements, la situation d'après-guerre reste la même à beaucoup d'égards:

1) Israël a gardé sa supériorité militaire. Sans doute les Arabes peuvent-ils l'endommager sérieusement, mais ils ne sauraient vaincre Israël, même avec l'aide massive des Soviétiques, tant que les États-Unis lui fournissent armes et équipements. Pourtant, les pertes terribles récemment subies de part et d'autre doivent sûrement avoir souligné la futilité d'un règlement militaire.

2) Le double jeu auquel se livrent continuellement les Nations Unies et la plupart des pays membres (à l'exception du Canada et de quelques autres) s'est de nouveau manifesté. Tant que les Égyptiens et les Syriens semblaient mener la lutte, on n'a à peu près rien fait pour mettre fin aux hostilités. Parmi les grandes puissances, seuls les États-Unis ont tenté d'arrêter le combat à ses débuts. Et ce, malgré que l'Égypte et la Syrie eussent violé l'accord sur le cessez-le-feu et la charte des Nations Unies en attaquant sans provocation. Ce n'est que lorsque la fortune des armes eut tourné en faveur d'Israël que les membres de l'organisme chargé de maintenir la paix

ont réclamé à grands cris un cessez-le-feu. Note ironique, l'Irak, qui n'a jamais accepté le cessez-le-feu et n'a pas signé l'accord d'armistice de 1949, fait maintenant partie du Conseil de sécurité.

3) L'ambiguïté persiste quant aux positions des deux parties. Les Israéliens ont affirmé pendant des années qu'ils voulaient négocier sans condition préalable dans le cadre de la Résolution 242, bien qu'il fût clair qu'ils ne rendraient pas certaines zones. Même aujourd'hui, les Israéliens n'ont pas de position fixe quant au problème territorial et leur coalition politique dominante est gravement divisée à cet égard. La campagne électorale de décembre dernier n'a guère éclairci le problème. L'approche israélienne risque donc d'être extrêmement circonspecte et prudente, résolue à n'engager le pays qu'à pas mesurés.

Les Arabes ont proclamé que le règlement du présent conflit comportait deux objectifs: la récupération des territoires perdus en 1967 et la restauration des droits légitimes du peuple palestinien. Chacun de ces objectifs est de portée à faire hésiter les Israéliens et à accroître leur méfiance à l'égard des Arabes et des pays qui appuient leurs desseins.